

Accusé de réception en préfecture

013-241300276-20111103-2011 A135-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des
formalités de télé-transmission au Contrôle
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCIEL

2011_A135

OBJET : Ressources - Comptabilité - Admission en non valeur - Budget général

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dabha – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDÉMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danièle – LOUIT Christian – MANCIEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – RIVET-JOLIN Catherine – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TONIN Victor – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Helliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude – VILLEVIEILLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – FILIPPI Claude – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Régis MARTIN

Objet : Comptabilité -Admission en non valeur - Budget Général
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'objet du présent rapport est de se prononcer sur l'admission en non valeur des sommes portées sur les états de créances irrécouvrables produits par le trésor public. Le Trésorier ayant par ailleurs épuisé tous les moyens d'exécution mis à sa disposition par des mesures législatives et réglementaires afin de récupérer les sommes.

Exposé des motifs :

Le Trésorier principal d'Aix et Campagne a fait parvenir des états des produits irrécouvrables pour les années 2009-2008-2007-2005, en demandant l'admission en non valeur pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes.

Il est à signaler que Monsieur le Trésorier Principal a épuisé tous les moyens mis à sa disposition par des mesures législatives et réglementaires afin de recouvrer les sommes.

En outre, l'admission en non valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable.

Vous trouverez ci-après le détail des créances irrécouvrables dans le tableau ci-dessous.

Opposition à tiers détenteur infructueux			
N° du titre	Exercice	Tiers	Montant
618	2009	SARL SYNPHILIA	54.38
620	2009	SARL SYNPHILIA	112.13
619	2009	SARL SYNPHILIA	90.01
627	2008	SARL EMMALEX GROUPE	849.07
448	2008	SARL EMMALEX GROUPE	4057.80
797	2008	SARL EMMALEX GROUPE	610.73
796	2008	SARL EMMALEX GROUPE	734.60
447	2008	SARL EMMALEX GROUPE	9442.20
115	2005	REGIE MEDIA COM	1297.35
360	2008	RAKATOBÉ GEORGES	60.00
105	2007	MIRABELLE	800.00
772	2007	LE PAS POUR L'EMPLOI	1000.00
1267	2008	LE JARDIN DU PONTET	1025.80
1266	2008	LE JARDIN DU PONTET	1025.80
993	2008	LE JARDIN DU PONTET	2051.60
992	2008	LE JARDIN DU PONTET	1025.80
626	2008	LE JARDIN DU PONTET	1025.80
439	2008	LE JARDIN DU PONTET	1025.80
438	2008	LE JARDIN DU PONTET	1025.80
437	2008	LE JARDIN DE PONTET	1025.80
436	2008	LE JARDIN DE PONTET	1025.80
435	2008	LE JARDIN DE PONTET	1025.80
434	2008	LE JARDIN DE PONTET	1025.80
1233	2009	LE JARDIN DE PONTET	1226.86
1234	2009	LE JARDIN DE PONTET	1226.86
918	2009	LE JARDIN DE PONTET	1226.86
917	2009	LE JARDIN DE PONTET	1025.80
744	2009	LE JARDIN DE PONTET	11041.74
74	2009	DECLIC MULTIMEDIA	592.82
1253	2008	DECLIC MULTIMEDIA	593.07
1004	2008	DECLIC MULTIMEDIA	956.15

405	2009	DECLIC MULTIMEDIA	250.39
354	2009	DECLIC MULTIMEDIA	342.43
240	2009	DECLIC MULTIMEDIA	592.82
220	2009	DECLIC MULTIMEDIA	592.82
115	2009	DECLIC MULTIMEDIA	592.82
		TOTAL	51 679.31

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le CGCT, et notamment les dispositions relatives aux comptes,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 septembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **D'APPROUVER** l'admission en non valeur des sommes précitées qui feront l'objet d'une inscription budgétaire dans le cadre de la décision modificative n° 2 exercice 2011 nature 654 intitulé « créances irrécouvrables »

OBJET : Ressources - Comptabilité - Admission en non valeur - Budget général

Vote sur le rapport :

Inscrits	144
Votants	138
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	138
Majorité absolue	70
Pour	138
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI**16 NOV. 2011**